ORGANISATION DE LA FORMATION
ET MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES SPECIFIQUES
MASTER

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 25/05/2023.

1. PRESENTATION DE LA FORMATION DE MASTER

DOMAINE : Sciences, Technologies, Santé

MENTION : Risques et Environnement

Années et/ou Parcours-type (le cas-échéant) : M1 et M2

Code(s) étape Apogée : 2RI01 / 2RID2 / 2RIG2

2. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions…) :

Présence obligatoire aux séances de TP, aux visites et conférences. Tout étudiant absent sans justificatif sera considéré Défaillant dans l'UE afférente.

3. COMPENSATIONS :

Entre :

- UE d'un même bloc de compétences ☐
- UE d'un même semestre ☒ M2 uniquement
- UE d'une même année ☒ M1 uniquement
- Autres compensations ☐

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :
  Formation initiale (FI) ☒ ~~FI par apprentissage (FA)~~ ☐ Formation continue (FC) ☒ ☐
- Organisation des études :
  Alternance ☐ Stage ☒

- Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?
  Oui ☐ Non ☒

  Si oui lesquels ?

5. AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options…

Les différentes UE peuvent être validées par :
- Contrôles continus (CC)
- et/ou Projet avec soutenance orale et/ou rapport écrit (P)
- et/ou Comptes rendus de travaux pratiques (TP)
- et/ou Examen final (EF)

Si plusieurs de ces modes d'évaluations sont utilisés pour une même UE, le calcul de la note de l'UE se fait comme suit :
Cas 1 : EF et CC : Note UE = 0,6 EF + 0,4 CC
Cas 2 : EF et TP : Note UE = 0,7 EF + 0,3 TP
Cas 3 : EF et P : Note UE = 0,7 EF + 0,3 P
Cas 4 : CC et TP : Note UE = 0,7 CC + 0,3 TP
Cas 5 : CC et P : Note UE = 0,7 CC + 0,3 P
Cas 6 : TP et P : Note UE = 0,5 TP + 0,5 P
Cas 7 : EF, CC et TP : Note UE = 0,5 EF+ 0,25 CC + 0,25 TP
Cas 8 : EF, CC et P : Note UE = 0,5 EF+ 0,25 CC + 0,25 P
Cas 9 : EF, TP, P : Note UE = 0,5 EF+ 0,25 TP + 0,25 P
Cas 10 : CC, TP et P : Note UE = 0,5 CC+ 0,25 TP + 0,25 P
Cas 11 : EF, CC, TP et P : Note UE = 0,5 EF + 0,1 CC + 0,2 TP + 0,2 P

Les examens de contrôle continu et les examens de la session 2 peuvent être effectués à l'écrit ou à l'oral.

Pour valider le master 1 « Risques et Environnement », il faut satisfaire trois conditions :
- Moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20
- Aucune note inférieure à 6/20.
- 36 ECTS sur 60 validées.

Pour valider le master 2 (« Géorisques » ou « Environnement et Géomatériaux »), il faut satisfaire quatre conditions :
- Moyenne semestre 3 supérieure ou égale à 10/20
- Aucune note inférieure à 6/20.
- 18 ECTS sur 30 validées au semestre 3
- Moyenne semestre 4 (note de stage) supérieure ou égale à 10.
  La validation du semestre 3 ou du semestre 4 reste acquise en cas de redoublement.

Liste des UE n'ouvrant pas droit à une deuxième session :
- Communication – documentation (M1 Risques et environnement)
- Projet personnel/Stage labo. (M1 Risques et environnement).
- Terrain : sorties et visites (M2 Géorisques)
- Risques Applications (M2 Géorisques)
- Stage (semestre 4) (M2 Géorisques et M2 Environnement et Géomatériaux)
- Les mini projets des différentes UE (M2 Géorisques et M2 Environnement et Géomatériaux)
- Visite des sites/Conférences (M2 Environnement et Géomatériaux)
- Eaux Naturelles et Pollution (M2 Environnement et Géomatériaux)